

TADJIKISTAN

ENJEUX POUR LES ENFANTS ET LES FEMMES

Indépendamment des dégâts causés par la guerre civile, le Tadjikistan a subi un certain nombre de grandes catastrophes au cours des dix dernières années dont des tremblements de terre, des glissements de terrain, des sécheresses et, plus récemment, une grave situation d'urgence due à l'hiver. Les hivers froids et rigoureux, accompagnés d'abondantes chutes de neige, perturbent fréquemment le fonctionnement des services publics ordinaires. De plus, 70 % de la population vit dans les zones rurales et beaucoup de personnes sont très isolées, ce qui entrave la prestation des services indispensables. La perte de récoltes et de semences ainsi que les pertes de bétail ont eu des répercussions négatives sur les moyens d'existence des populations marginales, dans un pays où l'on estime que 1,68 million de personnes vivent dans l'insécurité alimentaire.

ACTION HUMANITAIRE PRÉVUE POUR 2009

Au Tadjikistan, la communauté humanitaire est organisée par l'Équipe de coordination et d'évaluation rapide des situations d'urgence (REACT) qui comprend des institutions de l'ONU, des ONG et le gouvernement. Les programmes de l'UNICEF viseront environ un million d'enfants de moins de cinq ans, spécialement les groupes d'enfants vulnérables et leurs familles dans les zones rurales. Parallèlement, l'UNICEF viendra en aide à environ 80 000 femmes enceintes des secteurs isolés et d'accès difficile de l'oblast de Khatlon.

Santé et nutrition : l'UNICEF fournira 600 troussees médicales aux centres de soins de santé de base, couvrant les besoins d'environ 1,8 million d'habitants ; encouragera l'allaitement exclusif au sein et les aliments d'appoint, touchant 90 000 femmes enceintes et allaitantes ; distribuera des fournitures d'urgence d'importance vitale comme des sacs de couchage bébé à capuche, des couvertures pour bébés ainsi que des troussees médicales pour environ 85 000 nouveau-nés. L'UNICEF distribuera également la nouvelle formule des sels de réhydratation orale à près d'un million d'enfants de moins de cinq ans.

Eau, assainissement et hygiène : l'UNICEF continuera d'assurer l'approvisionnement régulier en eau salubre ainsi que son stockage pour 10 000 foyers des zones urbaines et rurales avec une attention particulière pour les hôpitaux, les écoles et les centres de santé desservant des quantités importantes de population. Il rétablira, là où c'est possible, les dispositifs d'approvisionnement en eau et les installations sanitaires ; organisera une campagne de communication pour la promotion de l'hygiène touchant environ 500 000 personnes ; et distribuera des accessoires pour l'hygiène dont du savon, des seaux et du matériel de sensibilisation à l'hygiène.

Éducation : l'UNICEF apportera son aide à l'isolation des portes et des fenêtres et fournira des poêles de chauffage dans une cinquantaine d'écoles pouvant être touchées par une situation d'urgence potentielle en cours d'hiver ; apportera son soutien à la suspension provisoire des cours durant les journées rigoureuses de l'hiver et se chargera des programmes de rattrapage.

Protection de l'enfance : l'UNICEF apportera une aide psychosociale à environ 500 enfants dans des institutions fermées et aidera 9341 enfants particulièrement vulnérables privés de famille ou de prise en charge en établissement qui recevront un soutien pour leur subsistance quotidienne et leur développement. L'UNICEF et la Commission nationale des droits de l'enfant effectueront une surveillance afin d'assurer une distribution et une utilisation correctes des fournitures.

Besoins financiers de l'UNICEF pour les secours d'urgence en 2009*

Secteur	\$US
Santé et nutrition	800 000
Eau, assainissement et hygiène	500 000
Éducation	500 000
Protection de l'enfance	200 000
Total**	2 000 000

* Les fonds reçus suite au présent appel seront utilisés pour répondre à la fois aux besoins immédiats et à moyen terme des enfants et des femmes selon les indications données ci-dessus. Si l'UNICEF reçoit des fonds excédant les besoins à moyen terme pour cette situation d'urgence, l'UNICEF les affectera à d'autres urgences accusant un sous-financement.

** Ce total inclut un taux de recouvrement maximal de 7%. Le taux de recouvrement réel pour les contributions sera calculé conformément à la décision 2006/7 du Conseil d'administration du 9 juin 2006.